

# Rapport d'évaluation

## **Plan d'action institutionnel du Cégep André-Laurendeau concernant le suivi des recommandations**

*Décembre 2012*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

Québec, le 18 février 2013

Monsieur Hervé Pilon  
Directeur général  
Cégep André-Laurendeau  
1111, rue Lapierre  
Montréal (Québec) H8N 2J4

**Objet : Plan d'action institutionnel du Cégep André-Laurendeau  
concernant le suivi des recommandations émises par la CEEC**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé et a accepté, lors de sa réunion du 11 décembre 2012, le plan d'action adopté par le conseil d'administration du Cégep André-Laurendeau le 30 octobre 2012 visant le suivi des recommandations émises par la Commission et qui sont toujours en vigueur.

Ce plan d'action a été produit sur la base du projet visant le traitement intégré des suivis proposé par la Commission au Collège lors d'une rencontre tenue le 28 juin 2012. Le plan d'action du Collège prévoit notamment le suivi de quatorze recommandations regroupées en quatre blocs.

Le premier bloc prévoit l'évaluation complète d'un programme de DEC en *Techniques administratives (410.B0 ou 410.D0)* pour assurer le suivi de huit recommandations formulées par la Commission lors de diverses opérations, à savoir :

Évaluation du programme *Techniques administratives (410.12)*. Avril 1998<sup>1</sup> :

- Développer des liens étroits avec le milieu socio-économique que le Collège dessert afin d'en préciser les besoins et les attentes et d'orienter son programme en conséquence.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la date de publication du rapport.

Revoir la charge de travail exigée des élèves afin, d'une part, de respecter la pondération prévue pour chacun des cours et, d'autre part, d'inculquer aux élèves de bonnes habitudes de travail dès leur arrivée.

- Prendre les mesures qui s'imposent pour que sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) soit appliquée rigoureusement et, plus particulièrement, veiller à assurer que les stages présentent des situations d'apprentissage comparables.

Évaluation de la composante de la formation générale. Octobre 2000 :

- Développer, en éducation physique, des cours qui respectent les devis ministériels et veiller à ce que l'évaluation des apprentissages permette d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards prescrits pour chacun des cours.
- Assumer pleinement son rôle dans la direction et la gestion pédagogiques et dans l'application de ses politiques, notamment de sa PIEA, et veiller au développement de la concertation entre les différentes instances dans la perspective d'une approche-programme et de l'émergence d'une vision partagée de la formation générale.

Évaluation du programme *Sciences de la nature (200.B0)*. Mai 2007 :

- Veiller au respect des standards tels qu'ils sont prescrits dans le devis ministériel, prendre les mesures adéquates pour être en mesure d'attester l'atteinte des compétences de ses élèves et voir à l'application concertée de la PIEA par tous les enseignants, quel que soit le département dont ils font partie.

Évaluation de l'application de la PIEA. Septembre 2011 :

- S'assurer que le mécanisme d'approbation des plans de cours permet de vérifier que tous les plans de cours sont conformes à la PIEA.
- S'assurer que les évaluations finales de cours ont une pondération suffisante qui est significative pour attester la réussite du cours et qu'à la formation continue, les évaluations permettent d'attester l'atteinte des objectifs de cours selon les standards.

L'évaluation d'un programme de DEC en *Techniques administratives* permettra au Collège de se pencher sur des critères en lien avec la mise en œuvre du programme et la qualité de l'évaluation des apprentissages et ainsi d'assurer le suivi de l'ensemble de ces huit recommandations.

Le Collège prévoit de choisir le programme à évaluer en novembre 2012, d'adopter le devis d'évaluation en janvier 2013 et d'adopter le rapport final au printemps 2014.

Le deuxième bloc de suivi concerne la recommandation émise par la Commission en mai 2007 dans son rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature (200.B0)*. La Commission recommandait au Collège de finaliser les actions prévues dans son plan d'action, visant à assurer la cohérence du programme, sa conformité au devis ministériel et son adéquation à l'approche par compétences. Pour faire suite à cette recommandation, le Collège avait prévu de déposer un bilan de suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* en décembre 2012.

Le troisième bloc regroupe quatre recommandations émises par la Commission en mai 2004 dans son rapport d'évaluation institutionnelle :

- Prendre les moyens de susciter l'adhésion de la communauté à l'énoncé de mission et au projet éducatif et veiller à ce que cette adhésion se traduise par des actions concrètes.
- Adopter des processus de gestion du changement qui tiennent mieux compte de la complexité du travail à accomplir et visent la plus grande adhésion possible de la communauté collégiale aux orientations retenues.
- Revitaliser sa Commission des études en révisant, au besoin, le règlement qui l'a créée, en l'amenant à se recentrer sur sa fonction première telle qu'elle est définie dans la loi et en revalorisant l'exercice de la présidence de cette Commission.
- Prendre tous les moyens à sa disposition pour rétablir, avec la collaboration des membres de son personnel, un climat organisationnel propice à la réalisation de sa mission et de son projet éducatif.

Le Collège entend présenter les suites réalisées pour répondre à ces recommandations lors de la visite de la Commission sur l'évaluation de l'efficacité de son plan stratégique 2006-2010 en décembre 2012.

Le quatrième bloc concerne le suivi réalisé pour donner suite à la recommandation du rapport d'évaluation institutionnelle d'intégrer l'insertion professionnelle et l'évaluation du personnel à une politique consolidée de gestion des ressources humaines (PGRH) regroupant toutes les politiques relatives à cette question et d'appliquer cette politique. Le Collège propose de déposer sa PGRH, ainsi que les documents découlant de cette politique, en décembre 2012. Le rapport de suivi devra comprendre les éléments intégrés à la PGRH ainsi qu'une démonstration de leur application.

Par ailleurs, la prise en charge des suivis par le plan d'action du Collège permet à la Commission de lever trois recommandations, telles que proposées dans son projet visant le traitement intégré des suivis.

Pour faire suite à l'évaluation du programme *Gestion et exploitation en transport routier (LCA.01)*, la Commission a recommandé au Collège de prendre les mesures nécessaires afin d'attester la qualité des évaluations pratiquées de même que l'atteinte des objectifs du programme dans chacun des cours et pour chacune des activités d'apprentissage. Constatant que ce programme ne se donne plus au Collège, la Commission lève la recommandation.

Dans son rapport d'évaluation de la composante de la formation générale, la Commission a recommandé au Collège de bien préciser les suites qu'il entend donner à l'évaluation de la composante de la formation générale et d'en faire l'objet d'un plan d'action visant à améliorer la mise en œuvre de cette composante dans son établissement. Étant donné que le Collège a démontré, à la suite de l'autoévaluation de l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sa capacité de se doter d'un plan d'action de qualité, la Commission lève la recommandation.

Enfin, dans son rapport d'évaluation institutionnelle, la Commission a recommandé au Collège de réviser sa PIEA de manière à adapter cette politique à la définition des programmes élaborés par objectifs et standards; elle lui a également recommandé de veiller à l'application de sa PIEA ainsi mise à jour. Dans son rapport d'évaluation de la PIEA de juillet 2006, la Commission a jugé la politique du Collège entièrement satisfaisante et dans son évaluation de l'application de la PIEA du Collège en 2011, la Commission a jugé que l'application faite par le Collège assure généralement la qualité de l'évaluation des apprentissages. Par conséquent, elle lève cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Alain Desjarlais, directeur des études